INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19, à **10:30** h, ce mardi le septième jour du mois de décembre deux mille vingt et un, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer ,Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour , M. Christian Ouellette , maire de Delson et vice-président de la RAEBL vous souhaite la bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 7 décembre 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, Maire de Candiac
M. Frédéric Galantai, Maire de La Prairie
Mme. Jocelyne Bates, Mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant.
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 6 décembre. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre

21-12-97 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre jour tel que présenté,

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5/10/2021.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 1 décembre 2021.
5.- Adjudication du contrat pour les polymères - A.O. 2021-01.
6.- Adjudication du contrat pour correctifs aux ventilations A.O. 2021-04.
7.- Adjudication du contrat pour logiciel AssetCenter - A.O. 2021-05.
8.- Renuvellement du contrat de disposition des boues - A.O. 19-04.
9.- Avis de motion -règlement d'emprunt 2021-03 - travaux correctifs
10.- Transfert budgétaire 2021
11.- Nomination du Président de la Régie
12.- Nomination du Vice-Président de la Régie.
13- Présentation du rapport Aquatech d'octobre 2021.
14- Varia
15- Question du public.
16- Levée de l'assemblée.

21-12-98 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 OCTOBRE 2021.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates , appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021.

21-12-99 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 746,424.85 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 80,587,50 $ pour un montant total de 827,012.35 $.

21-12-100 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 1 décembre 2021, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-12-101 ADJUDICATION DU CONTRAT D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE POLYMÈRES À L'USINE D'ÉPURATION A.0.21-01.

Le Secrétaire-trésorier fait mention au Conseil qu'un appel d'offres public (No 21-01) a été demandé pour la fourniture et livraison de polymères secs pour une quantité approximative à 65,000 Kg/an.

ATTENDU QUE les polymères secs pour la déshydratation et l'épaississement doivent rencontrer au minimum les normes et les exigences de qualifications suivantes: un taux d'application ne devant pas dépasser 12 kg de polymère par tonne de matière sèche (TMS) pour la déshydratation et 3 Kg / TMS pour la flottation, incluant une siccité finale devant dépasser 18% avec un taux de capture d'au moins 95%.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

ATTENDU QU'aux clauses techniques particulières, la section 2.0, fait mention de changements technologiques a venir à la station.

Le Secrétaire-trésorier présente donc au Conseil en résumé du processus d'analyses, les résultats suite à l'ouverture publique des soumissions reçues pour la: Fourniture et livraison de polymères secs de déshydratation et d'épaississement pour 3 ans :

Compagnies	Prix moyen / TMS, Montant (avant taxes)
Brenntag Canada inc.:	$ 115.37
SNF Canada Ltd.:	$ 74,50
Kemira Water Solutions Canada Inc.:	$ 72,00

CONSIDRANT qu'après analyse des documents, la soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Canada Inc. au coût moyen de $ 72,00 (avant taxes) par TMS pour le terme de 3 ans est la plus avantageuse pour la Régie, ce qui représente un montant total de $993,407.00 (taxes incluses) selon les clauses du devis.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie Kemira Water Solutions Canada Inc : 3405 route Marie-Victorin, Varennes, QC, JX3 le contrat pour la fourniture et livraison de polymères secs pour la déshydratation et l'épaississement pour un terme de 3 ans au prix moyen de 72.00$ /TMS, dont le total estimatif représente NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT SEPT DOLLARS ($ 993,407.00), toutes taxes incluses, le tout conformément au devis (No 21-01), et documents de soumission reçues, exigences demandées et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

21-12-102 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA VENTILATION A.O. 21-04

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #21-04) ont été demandées à 2 entreprises le 26 octobre et que le 16 novembre, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX
Les Industries Perform Air inc.	86,403.71 $
Vimoval inc.	98,443.32 $

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 16 novembre 2021 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour le remplacement des instruments et contrôles des systèmes de ventilation à l'entreprise Perform Air inc. 151 Chemin Saint-François-Xavier, Candiac ,QC, J5R 3X8 plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 86,403.71 $ (quatre-vingt-six mille quatre cent trois dollars et soixante-onze cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #21-04.

-rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

21-12-103 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉPLOIMENT DU LOGICIEL ASSETCENTRE A.O. 21-05.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #21-05) ont été demandées à 2 entreprises le 10 novembre et que le 1 décembre, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX
Automation RL Inc.	45,185.18 $
Groupe SGM inc.	70,445.18 $

CONSIDÉRANT la lettre de M. Bruno Desmarais en date du 1 décembre 2021 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture et le déploiement du logiciel FactoryTalk AssetCentre aux installations de la RAEBL à l'entreprise Automation RL inc. 3575, boul. Choquette, St-Hyacinthe, QC, J2S 7Z8 plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 45,185.18 $ (quarante-cinq mille cent quatre-vingt-cinq dollars et dix-huit cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #21-05.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

21-12-104 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DISPOSITION DES BOUES A.O.19-04

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que le contrat de l'appel d'offres 19-04 pour l'Évacuation, transport, valorisation et/ou élimination des boues à l'usine d'épuration inclus une clause de renouvellement, tel que spécifié à l'article 2.3, Durée du contrat et qui stipule:

Le contrat sera d'une durée initiale de deux (2) ans, débutant le 1er janvier 2020.Il sera assorti de deux options de renouvellement d'une (1) année chacune, au choix de la Régie. La durée totale du contrat ne peut pas excéder quatre (4) ans.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration confirme sa décision de se prévaloir d'une première option permettant de renouveler le contrat : Évacuation, transport, valorisation et/ou élimination des boues à l'usine d'épuration, et ce couvrant l'année 2022, tel que spécifié à l'article 2.3 .

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

21-12-105

No de résolution ou annotation

PRÉSENTATION ET DEPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 11,630,799 DANS LE CADRE DE TRAVAUX CORRECTIFS A L'USINE DE BIO MÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PTMOBC.

Le document a été préalablement remis aux membres du Conseil 3 jours avant cette séance.

21-12-106

AVIS DE MOTION: PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 11,630,799 $ DANS LE CADRE DE TRAVAUX CORRECTIFS A L'USINE DE BIO MÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PTMOBC.

Avis de motion est par la présente donné par Mme. Jocelyne Bates, appuyer par M. Normand Dyotte, qu'à une prochaine assemblée du Conseil, je proposerai l'adoption d'un projet de règlement intitulé : "Règlement décrétant un emprunt de 11,630,799 $ pour la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de bio méthanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration.

Les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

21-12-107

TRANSFERTS BUDGETAIRES

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Secrétaire-trésorier à transférer si nécessaire les montants () vers l'un ou l'autre des postes suivants:

(A) 172,000 $ du poste 269

aux postes :

221	pour	20,000. $
234	pour	12,000. $
241	pour	8,500. $
261	pour	1,500. $
263	pour	90,000. $
283	pour	20,000. $
299	pour	20,000. $

(B) $ 100,000 du poste 281

au poste :

310	pour	100,000. $

221 (Assurances)
234 (Enlèvement de la neige)
241 (Honoraires - avocats)
261 (avis public)
263 (Main d'oeuvre-réparations)
269 (Disposition des boues)
281 (Électricité)
283 (eau potable)
299 (Frais divers)
310 (Réparation majeurs)

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

21-12-108
No de résolution ou annotation

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galatai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson à titre de Président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

21-12-109 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie, à titre de Vice-président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

QUE M. Christian Ouellette , Président ou M. Frédéric Galantai, Vice-président et Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, les chèques (incluant l'exécution de transferts de fonds) sur les comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie.

21-12-110 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation d'octobre 2021 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-12-111 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

M. Christian Ouellette fait mention que la prochaine rencontre sera probablement en présentiel.

Et la séance est levée.

M, Christian Ouellette, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier